





D 15

POMAREZ

COMMUNE

 jumelée avec 

ST GILDAS DES BOIS
(Loire Atlantique)

COMMUNE HORS TAFT
COMMUNE SOUS DÉOPROTECTION

L'ÉCHO

de La Mecque

POMAREZ, UNE PETITE VILLE À LA CAMPAGNE

A compter du 1er septembre 2021, votre interlocuteur devient le Service de gestion comptable de SAINT-SEVER

3 place du tribunal
40500 SAINT-SEVER
05.58.76.01.33
sgc.saint-sever@dgifp.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture:
du Lundi au Vendredi
- sans RDV de 9h à 12h
- sur RDV l'après-midi

Pour tout paiement des factures émises par votre commune, communauté de communes ou autres collectivités, vous pouvez payer:



si votre facture contient un QRCode :

*chez un buraliste agréé (Lebel Pomarez)
en espèce jusqu'à 300€ ou par carte bancaire*



si votre facture le propose

*sur internet sur PayFIP.gouv.fr, 24h/24, 7j/7
par carte bancaire ou prélèvement bancaire*



FINANCES PUBLIQUES

si votre facture ne contient pas de QRCode :

auprès d'une des caisses:

- CFP de DAX (9 avenue Paul Doumer)
- CFP de MONT-DE-MARSAN (12 avenue de Dagas)

Pour toute demande d'ordre général,
accompagnement dans les démarches ou paiement
en ligne, vous pouvez vous rendre dans les espaces
France Services



Le Mot du Maire



Enfin, après deux ans nous commençons à voir le bout du tunnel. Ceci n'a été possible que grâce à notre civisme en nous vaccinant. Désormais, nous pouvons sortir, aller au restaurant, au bar, au cinéma... et bien sûr sans modération, si ce n'est celle du Pass Sanitaire.

Cet été, nous avons eu le malheur de perdre des personnes qui ont dans leur vie associative ou communale rendu d'immenses services à notre Commune. Au nom de notre Village, je veux simplement leur dire MERCI.

Le club des cinq centenaires a perdu l'une des siennes : Marie Pémartin, plus connue sous le nom de Marie de l'hoste. Elle nous a quitté à 101 ans et 6 mois. Fait exceptionnel Marie est née, a travaillé et vécu à Pomarez et est décédée chez elle, son vœu le plus cher, entourée de ses proches.

Ayons une pensée pour eux et leur entourage.

Beaucoup m'ont traité de Fou, d'autres m'ont dit que j'étais courageux. Je ne suis ni l'un ni l'autre, ce qui est sûr, c'est que je ne regrette pas d'avoir maintenu et soutenu les Fêtes de Pomarez. MERCI aux associations et surtout au Comité des Fêtes pour leur implication, leur dévouement, vous avez montré à nos détracteurs que : « Quand on veut, on peut »... il suffit juste de se retrousser les manches et de mouiller le maillot.

Durant les dernières Municipales, je vous avais parlé de réunion publique. Il est temps de mettre en pratique les promesses de campagne. Je vous propose donc de nous rencontrer le Vendredi 22 Octobre à 20 h dans la salle du Belvédère. Cette rencontre citoyenne nous permettra de faire le point sur ce qui a été réalisé depuis deux ans, de nos projets, mais surtout, ce sera pour vous l'occasion d'exprimer vos souhaits.

Je vous dis donc à très bientôt.

Pascal CASSIAU
Maire de Pomarez

Comité de rédaction du bulletin municipal :

Maryse DUPRAT, Véronique GUILHORRE, Caroline NEL, Valérie SAINT JEAN, Geneviève TACHOIRES, Colette DUPOUY, Guillaume BESSELLERE, Sébastien LARRERE, Daniel BUOSI.

Infos commune



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Depuis la Covid-19, déjà 2 ans, nous n'avons commémoré le 8 mai qu'en petit comité. La lecture a été faite de la lettre de Madame la Ministre et de celle de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et des Victimes de Guerre).

C'était le 76^{ème} anniversaire de la Victoire qui marqua la fin de la guerre en Europe, nous avons rendu hommage à tous les soldats alliés et français, aux résistants, aux déportés et aux civils morts durant cette guerre. « Tous les êtres humains morts pendant ce conflit méritent notre respect et la fidélité de notre souvenir » telle était la conclusion de l'UFAC. Nous avons en leurs mémoires et en mémoire de nos anciens combattants disparus depuis 2 ans respecté une minute de silence.

Puis pour ne pas changer nos habitudes nous avons partagé un moment convivial autour d'un verre.



NOUVEAUX VÊTEMENTS

Nouveaux vêtements pour chaque employé du service technique.

Demi-saison :

- Un tee-shirt jaune et noir, un bermuda noir et un sweet rouge

Hiver :

- Pantalon jaune et noir fluo, sweet rouge, veste à capuche jaune et noir fluo
- Une paire de chaussures

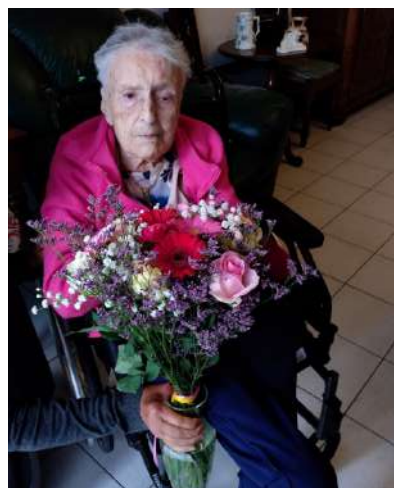


ROBOT DE TONTE

Achat d'un robot de tonte pour les deux terrains du stade.

Tonte journalière pendant 8 heures successives... Ce matériel durant son fonctionnement ne doit pas être touché ou arrêté par des personnes non habilitées. Des plages horaires sont définies, tout besoin de disposer du terrain du stade doit être signalé à la mairie.

Merci de votre compréhension.



JULIETTE LAUSSU

Ce 14 juillet 2021, **notre doyenne Juliette LAUSSU** a fêté ses 106 ans.

A cette occasion, la mairie lui a offert un bouquet de fleurs. Celle-ci était très heureuse et touchée que la municipalité ait pensé à son anniversaire.

Décédée récemment, la municipalité présente à la famille toutes nos sincères condoléances.

FÊTE DES MÈRES

Encore cette année, la Covid n'a pas permis de célébrer la Fête des Mères comme il se doit ! Donc, nous sommes allés à l'encontre des 14 mamans qui ont donné naissance à un enfant en 2020. La municipalité a offert à chacune d'elle un bouquet de fleurs et un livre ainsi qu'un cadeau de la médiathèque.

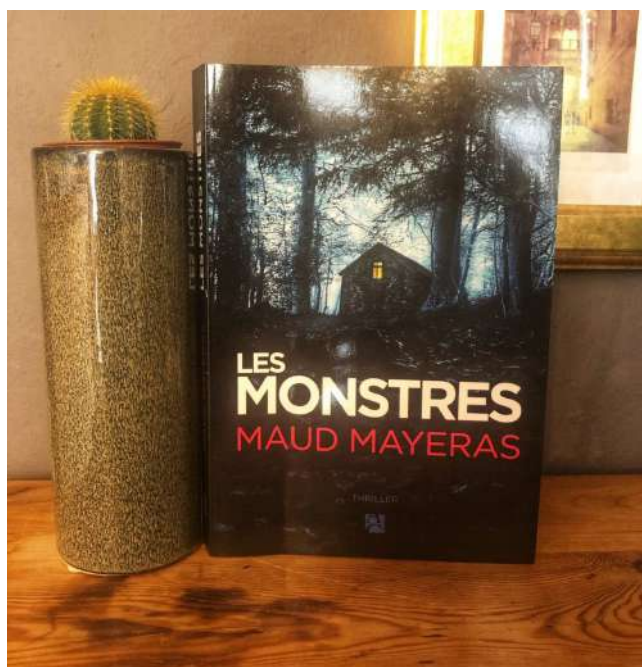


MÉDIATHÈQUE

Le 24 avril, dans le cadre du prix du Polar une opération programmée par la Médiathèque départementale des Landes, Maud Mayeras, auteure de thrillers et de romans noirs psychologiques, est venue à la médiathèque de Pomarez pour rencontrer ses lecteurs et lectrices de Chalosse. Malgré l'obligation d'un échange en distanciel (précautions sanitaires obligent !), ce fut un moment passionnant.

Cette jeune écrivaine, au ton original, nous a présenté son dernier roman « **Les monstres** » et a répondu aux questions du public sur plusieurs des thématiques de son œuvre (les relations parents enfants, notamment) et sur son travail d'écriture.

Quel plaisir de pouvoir offrir à nos adhérents un évènement de cette qualité ! Quant à vous, amis-es de Pomarez, si vous aimez les romans noirs et les thrillers psychologiques, n'hésitez pas à vous procurer ceux de Maud Mayeras dans votre médiathèque de proximité. Vous pouvez également retrouver l'intégralité de la rencontre sur le site de la Médiathèque départementale des Landes.





JUMELAGE AVEC SAINT GILDAS DES BOIS

Après une rencontre festive en mai 2019 sur les terres Gildasiennes, les échanges avec la ville de Saint Gildas des Bois ont été mis entre parenthèse, en ces temps de la COVID-19.

Mais, sous l'impulsion et l'aide du centre de loisirs de St Gildas, un groupe de 15 enfants âgés de 8 à 13 ans, accompagnés de trois jeunes dynamiques animateurs, a pu séjourner dans les Landes du lundi 2 au dimanche 8 août. Un projet enrichissant durant lequel chaque enfant a participé à l'élaboration d'un programme riche sportivement et culturellement tout en favorisant la vie en collectivité dans le respect et la solidarité. Ce séjour s'est bien sûr terminé à Pomarez durant la journée des fêtes du samedi.

Pour commencer la journée et dans le cadre de l'initiation organisé par le Comité des Fêtes, les enfants ont pu apprécier et découvrir la Course Landaise grâce aux explications et démonstrations de Caroline Larbère qui a su capter leur attention et leur curiosité. Puis ils ont rejoint la grange de l'APAT où les bénévoles passionnés de

l'association leur ont présenté l'exposition « les Reines de l'Arène » et la parfaite maquette des arènes.

À l'heure du déjeuner et autour des jeux organisés dans l'après-midi, les jeunes Gildasiens et Pomarziens ont échangé de beaux moments de convivialité. Les enfants de Saint Gildas et les jeunes de la classe ont notamment partagé de sympathiques chorégraphies qui ont chauffé l'ambiance sous le chapiteau des fêtes !

En fin de journée, c'était la découverte du Toro Ball et de ses courageux participants aux jeux : une soirée inoubliable en émotion !

Hélène Tortigue, présente durant toute la journée auprès des Gildasiens, témoigne :

« Les enfants étaient heureux, enchantés de cette journée à Pomarez. Ils en garderont un riche souvenir et ont promis de revenir. Cela présage un bel avenir pour notre jumelage ! »

LA GAZETTE DE L'ÉCOLE

Une fin d'année scolaire en rouge et blanc !

Dans la continuité du projet départemental de découverte de la course landaise et des traditions gasconnes de l'année, les enfants ont pu revêtir leur tenue blanche et leur foulard rouge pour une conclusion festive de cette année compliquée. Grâce à la parfaite organisation des nombreux bénévoles de l'association Pomarez Arènes et Traditions, le voyage scolaire de toute l'école s'est déroulé à la ganadéria de la Mecque à Castelnau Chalosse. Christophe Lacoste a invité les enfants à découvrir son élevage de vaches landaises et à perfectionner leur technique d'écart et de saut. En parallèle, l'APAT a présenté aux enfants son exposition « la Reine de L'Arène », leur a fait visiter les arènes de Pomarez et leur a également proposé diverses activités liées à la course landaise comme la réalisation d'objet ou l'utilisation d'un jeu de l'oie coursayre.

Quelques semaines plus tard, la ganadéria de la Mecque s'est déplacée dans les arènes de Pomarez pour proposer une course privatisée à toute l'école. Les enfants ont découvert la réalité du spectacle jusqu'à en apprécier le moindre détail : les vaches, les acteurs, le débisaire, la musique et de belles et insolites **Tumades !!!**



DISPOSITIF : UN LIVRE À TOUT ÂGE

Dans le cadre de l'opération « Un livre à tout âge », Pascal Cassiau, maire de Pomarez, et Simon Manouvrier, représentant de la Médiathèque des Landes, ont offert à chaque enfant de la classe de CP un album, **La Fête à Billy** de Catarina Valckx.

La Médiathèque départementale assure la mise en œuvre de ce dispositif afin de développer les pratiques de lecture et pour donner une chance égale à tous les enfants d'accéder à un premier livre.

Le dispositif se décline en trois lignes : offrir aux bébés leur premier livre, offrir aux enfants de 6 ans un livre adapté à leur âge et les initier à la découverte des auteurs, offrir aux collégiens de 6^{ème} la possibilité d'aller choisir librement des livres dans les librairies landaises grâce à un chèque lire de 30€. Nos élèves de CP ont énormément apprécié ce cadeau et ont aussitôt partagé leur découverte par la lecture en commun de l'album.

UN JARDIN DANS L'ÉCOLE



Sous l'impulsion d'Amélia et l'aide du service technique et de la communauté des communes, un jardin a vu le jour dans la cour arrière de l'école. Nos jeunes enfants de maternelle ont durant les temps de TAP découvert les secrets de création et d'entretien d'un jardin pour, en finalité, goûter le fruit de leur travail !

JEUX À L'ÉCOLE



Un panneau de basket a été installé par la municipalité pendant les vacances d'été dans la cour des élémentaires. Le bac à sable a été rénové et la table de ping-pong a été déplacée de façon à être accessible.

La rentrée scolaire s'est préparée sous l'impulsion des JO de Tokyo : les enseignants ont promis une année sportive !

DÉPART DE MARIE FRANCE



Marie France Lapeire, agent de la commune depuis 2012, a pris la décision avec sa famille de retrouver sa terre natale, l'île de la Réunion durant cet été. Elle quitte donc ses fonctions et notamment sa mission durant l'interclasse du midi durant laquelle elle accompagnait les enfants pour les repas et la récréation. C'est avec beaucoup d'émotion que, lors du dernier service de l'année scolaire

à la cantine, tous les enfants de l'école, ses collègues, M. le Maire et les enseignants lui ont rendu un hommage et lui ont souhaité une belle continuation auprès des siens. La Municipalité remercie Marie France pour ses années d'investissement au service de la commune.

RENTREE SCOLAIRE PROTOCOLE SANITAIRE DE NIVEAU 2 : LE PORT DU MASQUE EXIGÉ DU CP À LA TERMINALE

Les élèves en ont désormais l'habitude : ils devront composer avec le masque dans les salles de classe. Le port du masque sera obligatoire en intérieur pour tout le personnel et les élèves, et ce, dès l'école élémentaire. En revanche, le port du masque ne sera pas exigé en extérieur, sauf mesures locales prises par les préfets. En ce qui concerne les activités physiques et sportives, elles pourront se dérouler sans difficulté en intérieur comme en extérieur. Il y a toutefois deux conditions : les sports de contact sont interdits et la distanciation doit être adaptée selon la discipline pratiquée. Pour lutter contre la propagation du virus, l'aération des locaux sera renforcée, tout comme le lavage des mains. Par ailleurs, une désinfection des surfaces les plus touchées aura lieu plusieurs fois par jour. Le brassage des classes sera obligatoirement limité. Côté cantine, la désinfection des tables du réfectoire devra être faite après chaque service.

Travaux effectués sur la commune



**ENROCHEMENT
DU FOSSÉ
ROUTE DE
LESTAGE CÔTÉ
LOTISSEMENT**

TRAVAUX EN COURS DERRIÈRE LE HALL DES SPORTS



Création d'un local de stockage pour entreposer gradins, chaises, tables, etc.

Avancement des travaux au 4 septembre 2021.



TRAVAUX EXTÉRIEURS DU HALL DES SPORTS CÔTÉ ÉCOLE



Photos prises par un drone sur travaux en cours de l'Avenue du Marsan. Remerciements à M Lenny LAGOUTTE pour ces photos fournies à titre gracieux.

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES PUBLICS



Dans le cadre de son inscription au **Label Villes et Villages Fleuris**, la commune va devoir s'ouvrir à une gestion des espaces publics adaptée aux préconisations environnementales actuelles.

Autrefois attaché au symbole de la fleur, le Label est aujourd'hui au service de **la qualité de vie**, de **l'attractivité** des communes et du **respect de la biodiversité** dans sa gestion environnementale.

Un mode de gestion raisonné des espaces paysagers est aujourd'hui obligatoire, face aux préconisations liées au **développement durable**.

Afin de répondre à l'ensemble de ces objectifs, nous avons lancé une étude sur la commune, permettant à terme la mise en place d'un **Plan de gestion différencié des espaces publics de Pomarez**.

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE, CE N'EST PAS

*« de laisser pousser les mauvaises herbes et de ne plus entretenir »
« d'avoir des espaces verts sales et abandonnés et d'appauvrir le fleurissement »*

Qu'est ce que c'est ?

Aménager et entretenir les espaces verts publics de façon différente, en fonction de leur usage et de leur fréquentation, pour un **respect des équilibres naturels**. Repenser les lieux pour adapter au mieux l'aménagement à son utilisation réelle.

C'est **notre contribution au développement durable**, pour faire face à la législation de plus en plus contraignante.

Pourquoi ?

Favoriser la biodiversité

Limiter les pollutions

Préserver les ressources naturelles

Maîtriser les budgets de la collectivité

Comment ?

Choisir une palette végétale adaptée et moins consommatrice en eau, pour **préserver les ressources**.

Enherber progressivement les allées ou réaliser du **désherbage raisonné**.

PAS DE PESTICIDES POUR UNE MEILLEURE BIODIVERSITÉ.

Faire **des tontes différenciées** et fauches tardives.

LE PLAN D' ACTIONS SUR LA COMMUNE

3 catégories d'espaces verts publics ont été identifiées sur la commune. Ces zones seront cartographiées et feront, pour chacune, l'objet d'un plan d'actions précis par rapport à leur localisation et leur utilisation. Les travaux règlementés concerneront le désherbage, le ramassage des déchets et nettoyage des surfaces, le fleurissement, la gestion des arbres, des arbustes, ainsi que des surfaces enherbées.

La classification se hiérarchise suivant une échelle allant de la gestion plutôt horticole à un entretien aux enjeux écologiques.

PRESTIGE ET SOIGNÉ

Espaces à caractère urbain, aménagés et fortement utilisés.

Espaces à l'entretien intensif : le fleurissement est recherché pour mettre en valeur le site.

Le jardinier maîtrise l'espace, lieu de création, d'expression et d'imagination...



INTERMÉDIAIRE

Espaces entre campagne et centre bourg.

Espaces à l'entretien régulier.

La nature est toujours domestiquée, mais l'intervention humaine moins visible.

On privilégie ici, l'aspect fonctionnel des espaces.

Le jardinier maîtrise uniquement les espaces nécessaires aux utilisateurs...



NATUREL AMÉNAGÉ À CHAMPÊTRE

Espace à caractère champêtre.

Espace à l'entretien extensif. Le cadre naturel, ainsi que la recherche de la biodiversité sont optimisés, tout en maintenant la sécurité des utilisateurs.

Le jardinier observe et accompagne la nature...



Photos internet



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



SIETOM DE CHALOSSE

Formation-Information

Le SIETOM met en place une formation pour les utilisateurs de composteurs : que peut-on y mettre ? comment le composer ? comment obtenir un bon compost ? comment valoriser ses déchets verts ?

Il est déjà possible de se renseigner auprès du service communication du SIETOM au 05 58 98 57 57.

Cette formation sera automatiquement proposée à tous les demandeurs d'un premier composteur qui leur sera offert si le demandeur accepte la formation d'1h30 environ. En cas de refus, il sera facturé.

Pour tous les demandeurs d'un deuxième composteur, il faudra s'acquitter de la somme de 25€ et 35€ pour un troisième ou plus.

DÉPART DE L'ABBÉ LOUIS CAZAUX

Ce dimanche 29 août 2021 était le dernier dimanche pour lequel notre Abbé, originaire de notre Chalosse, officiait.

Après 6 années passées à courir la campagne de notre paroisse et ses 17 relais, il est à présent nommé dans le pays d'Albret à Roquefort.

L'Abbé Cazaux aura marqué de nombreuses familles pomarésiennes de par sa facilité d'approche, un curé de campagne proche de ses paroissiens. Mais pas que ! Il était également à l'écoute et plein de réconfort pour les familles frappées par un deuil, même si elles n'étaient pas pratiquantes.

Il était également parmi les premiers fans de notre harmonie, ne manquant pas l'occasion d'assister à un concert.

LES GALOPINS CHALOSSAIS



Le weekend du 18 au 22 août se déroulait le Grand Raid des Pyrénées dans la vallée d'Aure (65), un événement qui figure parmi les courses les plus mythiques et exigeantes sur le circuit du trail et de l'ultra-trail mondial.

Ce fut l'occasion pour les Galopins Chalossais, un groupe de coureurs pomarésiens, de défier les sentiers pyrénéens. Maxime Hourdebaigts, également basketteur au club d'Avenir Basket Chalosse, s'est notamment illustré en terminant à la cinquième place de l'Ultra Tour 160 kms - 10 000 m de dénivelé positif en 28h30 : un exploit pour ce jeune chalossais qui talonne des coureurs semi professionnels.

Mon jardin a de la Ressource

Consultez le guide sur le site www.sietomdechalosse.fr.

Il sera également disponible prochainement en mairie.

Sécurité

La déchetterie de Pomarez est maintenant équipée d'un système de vidéo protection. Ce système permet de lutter contre les dégradations et les vols de plus en plus nombreux qui génèrent des dépenses importantes pour le SIETOM.

Les personnes interpellées sur la déchetterie en dehors des heures d'ouverture seront signalées à la gendarmerie et risquent des poursuites judiciaires.



Pour son départ, de nombreux témoignages lui ont été adressés et l'harmonie de Pomarez a pu régaler une dernière fois son cœur en jouant quelques morceaux tels L'Encatade ou le Vino Griego.

Merci Monsieur l'Abbé, bonne route et bienvenue aux deux nouveaux prêtres l'Abbé Léonce et l'Abbé Félix-Bonaventure.



Félicitations à Maxime pour sa performance mais également à ses amis des Galopins Chalossais : Sylvie Hourdebaigts sur le Tour des Cirques (120 kms- D+ 7000 m), Fabrice Delepierre et Anthony Lanuque sur le Tour du Moudang (60 kms- D+ 3600 m), Lise Baussin et Laurent Tortigue sur le Tour de la Gela (42 kms- D+ 3300 m) !

HOMMAGE À ÉLOI NOUGARO



En ce 15 août 2021, l'écarteur pomarésien Eloi NOUGARO a rejoint le mur dédié aux anciennes gloires locales de la course landaise.

Pascal CASSIAU et Michel AGRUNA lui ont rendu un hommage retraçant sa carrière en présence de son fils Ludovic.

État civil 2021

NAISSANCES

FELGUERA Romy	26 janvier	DAX
DUQUESNOY ZANOTTI Océane, Manila	25 février	DAX
LEBAS Solenn, Julie, Zoé	30 mars	DAX
NASSIET Héloïse, Pauline, Victoire	19 avril	DAX
BORDAGARAY Naélya, Nahia	02 mai	DAX
PARNAUT Nathan, Jérémy	14 juin	DAX



DÉCÈS

BIERE Eugénie, Jeanne, Marcelle née TAUZIA	08 janvier
MEILHAN Pierre, Marc	13 janvier
BOUVRY Bernard, Eugène, Emile	26 janvier
KONNÉ Renée, Henriette née BORDENAVE	26 janvier
MERGER Roland, Henri, Georges	03 février
DARRÉCAMP Madeleine née PREUILH	11 mars
ZOMPETTA Henri, Jean	14 mars
FERREIRA DA COSTA Maria, Isabel	19 mars
GUICHENUY Thérèse, Jeanne	19 mars
PHILIBERT Andrée	04 juin
BRAGAS Pierre, Julien	07 juin
DULAU Andrée, Françoise née LANNEVERE	10 juin
GEYRE Simone, Luce née CRABOS	18 juin
CASTAINGS Pierre	19 juin
LAGAY Yves, Paul, Gabriel	06 juillet
LALANNE Claudine née LAGOURGUE	17 juillet
CAPLANNE Jean	24 juillet
LASSERRE André, Gustave	24 juillet
PANDELES Henri	06 août



Nouveau à Pomarez

GAUVAL PIZZA

Fabrication Artisanale

OUVERTURE LE VENDREDI 20 AOÛT 2021

SUR PLACE, À EMPORTER OU EN LIVRAISON

Livraison gratuite à partir de 11 € (Pomarez)
15 € au-delà de 5 Km

HORAIRE D'OUVERTURE

De 11h à 14h
et de 18h à 22h

Fermer le mercredi et le dimanche matin

MENU DU JOUR

Plat
Dessert
Boisson 33 cl { 12,50 €

NOUS TROUVER

91 rue de la halle
40360 POMAREZ

Nous joindre :06.06.99.68.00

Pacific Coiffure
Alendouro Dorianne

0558980726

116, impasse des tourterelles
40360 Pomarez

MICHEL ALENDOURO
MENUISIER POSEUR

Menuiserie Alu-PVC-Bois
Volets roulants et Battants, Abri Voiture
Portails, portes de Garage
Fermeture de Terrasse
Dépanages et entretiens divers
Petits travaux (placo, peinture)

michel.alendouro@gmail.com
40360 POMAREZ - 06 30 80 77 21

Procès verbal du Conseil Municipal de Pomarez

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

Délibération 2021-04-13-01/24 – Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire laisse la parole à Françoise LAHITTE, qui explique que suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes (le taux communal s'en trouve alors augmenté de 16.97%) ; le tout corrigé par un coefficient correcteur pour correspondre exactement à la perte de taxe d'habitation. D'autre part, la valeur locative des établissements industriels a été abaissée de 50%, des compensations sont calculées.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir pour l'année 2021, les taux suivants :

	BASES EFFECTIVES 2020	TAUX DE RÉFÉRENCES 2021	BASE PRÉVISIONNELLES 2021	PRODUIT DE RÉFÉRENCE	TAUX VOTÉS	PRODUITS ATTENDUS
Taxe foncière (bâti)	1 854 233	34.01%	1 587 000	539 739	34.01%	539 739
Taxe foncière (non bâti)	105 178	54.88%	105 300	57 789	54.88%	57 789
			TOTAL	597 528		597 528

Etant précisé qu'il convient d'ajouter la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales pour 18 421€ et les allocations compensatrices pour 107 709€ ; et d'y retrancher la contribution déterminée après application du coefficient correcteur pour 52 859€. Le total des ressources fiscales prévisionnelles pour 2021 s'élève ainsi à 670 799€.

Délibération 2021-04-13-02/25 – Admissions en non-valeur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la dette des loyers de l'entreprise EVOLUTION pour 6 362.36€, tous les recours ayant été épuisés.

Délibération 2021-04-13-03/26 – Adoption du budget primitif 2021 Forêt de Gert

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 suivant (avec un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	35 000€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	35 000€
TOTAL	35 000€	TOTAL	35 000€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	0€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	0€	Propositions nouvelles	0€
TOTAL	0€	TOTAL	0€

Délibération 2021-04-13-04/27 – Adoption du budget primitif 2021 Photovoltaïque

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 suivant (avec un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	43 670.83€	Excédent antérieur reporté	25 397.83€
		Propositions nouvelles	18 273.00€
TOTAL	43 670.83€	TOTAL	43 670.83€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement reporté	9 369.68€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	15 465.83€	Propositions nouvelles	24 835.51€
TOTAL	24 835.51€	TOTAL	24 835.51€

Délibération 2021-04-13-05/28 – Adoption du budget primitif 2021 Pont du Bos

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 suivant (avec un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	517 706.37€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	517 706.37€
TOTAL	517 706.37€	TOTAL	517 706.37€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement reporté	0€	Excédent d'investissement reporté	0€
Propositions nouvelles	493 710.37€	Propositions nouvelles	493 710.37€
TOTAL	493 710.37€	TOTAL	493 710.37€

Délibération 2021-04-13-06/29 – Adoption du budget primitif 2021 Poursicam

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 suivant (avec un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	346 033.56€	Excédent antérieur reporté	0€
		Propositions nouvelles	346 033.56€
TOTAL	346 033.56€	TOTAL	346 033.56€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement reporté	0€	Excédent d'investissement reporté	93 538.41€
Propositions nouvelles	449 711.56€	Propositions nouvelles	356 173.15€
TOTAL	449 711.56€	TOTAL	449 711.56€

Délibération 2021-04-13-07/30 – Adoption du budget primitif 2021 Commune

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021 suivant (avec un vote par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement) :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Propositions nouvelles	1 611 757.08€	Excédent antérieur reporté	101 084.08€
		Propositions nouvelles	1 510 673.00€
TOTAL	1 611 757.08€	TOTAL	1 611 757.08€

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Restes à réaliser	855 560.00€	Restes à réaliser	164 119.00€
Déficit d'investissement reporté	0€	Excédent d'investissement reporté	181 775.75€
Propositions nouvelles	746 590.00€	Propositions nouvelles	1 256 255.25€
TOTAL	1 602 150.00€	TOTAL	1 602 150.00€

Délibération 2021-04-13-08/31 – Demande de subvention au titre des amendes de police

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser des travaux de réfection des trottoirs au lotissement Nolibos et sur l'avenue de Jean Barbe pour un montant de 31 013.95 H.T. ; et de demander une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un montant de 9 304.19€.

Délibération 2021-04-13-09/32– Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition d'instruments de musique

A l'unanimité, le conseil décide de procéder à une demande auprès du Conseil Départemental d'une subvention de 1 757€ pour l'acquisition d'une clarinette, d'un piccolo et d'un saxophone (acquisition par la commune pour les besoins de l'Harmonie) pour un montant de 5 038€ T.T.C. La subvention versée à l'association sera diminuée du montant TTC diminué du FCTVA (826.43€) afin de procéder au remboursement.

Délibération 2021-04-13-10/33 – Avenant au marché de travaux salle A. GARBAY – Lot 1 Maçonnerie

La délibération porte sur une proposition d'avenant n°1 au lot 1 Maçonnerie. L'étude de sol réalisée a mis en évidence la nécessité de réaliser des fondations plus importantes pour la stabilité de l'ouvrage. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant d'un montant de 2 843.08€ H.T.

Délibération 2021-04-13-11/34 – Suppression de la régie Droits de place

La délibération porte sur la suppression de la régie servant exclusivement à l'encaissement des droits de place. A la vue du faible nombre d'opérations enregistrées, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer cette régie, les encaissements seront réalisés par l'émission de titres de recettes.

Délibération 2021-04-13-12/35 – Attribution du marché de travaux avenue du Marsan

La délibération est reportée à une date ultérieure, la CAO n'ayant pas rendu sa décision.

Délibération 2021-04-13-13/36 – Vente d'un lot au lotissement Pont du Bos

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente à M. HOURMILLOUQUE Kevin, domicilié Résidence de l'Eglise Bâtiment A1 n°6 à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990), lot n°10 du lotissement du Pont du Bos, route des Pyrénées, cadastré section G 779, d'une contenance de 400m², moyennant un prix de 25 000€ H.T. (vingt-cinq mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 336€ (trois mille trois cent trente-six euros) ; et désigne Me ROBIN pour la passation de l'acte.

Délibération 2021-04-13-14/37 – Vente d'un lot au lotissement Pont du Bos

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente à M. LEBESGUE Jean-Pierre et Mme LEBESGUE Corinne, domiciliés 33 BIS chemin du Bernet à BELLOCQ (64270), lot n°15 du lotissement du Pont du Bos, route des Pyrénées, cadastré section G 784, d'une contenance de 505m², moyennant un prix de 31 500€ H.T. (trente et un mille cinq cent euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 4 199.20€ (quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf euros et vingt centimes) ; et désigne Me ROBIN pour la passation de l'acte.

Délibération 2021-04-13-15/38 – Servitude de passage – modification du notaire

Le notaire désigné pour la passation de l'acte, Me DARMAILLACQ à DAX qui était en charge de la création de la servitude décidée lors de

la délibération n°1 du 03 septembre 2020 sur les parcelles G 501p et G 789p, n'a pas réalisé les formalités nécessaires et a transmis le dossier à l'étude de Me ROBIN. Afin de régulariser le dossier, le conseil municipal décide de désigner à l'unanimité Me ROBIN pour la passation de l'acte correspondant.

Délibération 2021-04-13-16/39 – Délégation au maire pour la conclusion de contrats de location

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner délégation à M. le maire pour signer les contrats de location des logements communaux afin de faciliter la bonne marche des services.

Délibération 2021-04-13-17/40 – Convention de subventionnement et de mise à disposition de locaux avec l'Harmonie de Pomarez

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter la convention de subventionnement (à hauteur de 29 546€) et de mise à disposition à titre gratuit de locaux pour l'Harmonie de Pomarez (une convention est nécessaire car le montant de la subvention accordée est supérieur à 23 000€).

Délibération 2021-04-13-18/41 – Renouvellement de la convention pôles retraite et protection sociale 2020-2022 avec le CDG40

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion aux services du CDG40 pour les pôles retraites et protection sociale pour les années 2020-2021-2022. La tarification reste inchangée, 400€ en ce qui concerne la commune.

Délibération 2021-04-13-19/42 – Adoption de la motion FNCCR Projet « Hercule »

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la motion proposée par le FNCCR concernant le projet « Hercule » ayant pour objet la rationalisation et le démantèlement d'EDF en 3 groupes distincts.

Alain GARBAY :

- Syndicat des Arrigans : il a été décidé lors du dernier conseil syndical de faire réaliser le nettoyage des WC du lac de Tastoia une fois par semaine, du 1er mai au 30 septembre. Un appel à candidature a été lancé auprès du personnel du service Entretien-Ecole de la commune. Pour plus de praticité, les heures et indemnités kilométriques seront versées par la commune, puis refacturées au Syndicat.

Pascal CASSIAU :

- L'aire de jeux du jardin public est terminée, il convient d'en sécuriser les abords. La mise en place de chaînes amovibles et de cadenas (spécifiques pompiers) sera faite. Hélène TORTIGUE évoque la mise en place d'une caméra de vidéo-protection supplémentaire, ce qui est difficile en termes de mise en œuvre à l'heure actuelle. Laurent MROZINSKI signale également des incivilités au skate-park.
- Les feux comportementaux aux abords de l'EPHAD seront installés prochainement, la législation allant dans ce sens désormais (loi en cours de rédaction pour 2021).
- L'Abbé Louis CAZAUX quitte la paroisse, il sera remplacé prochainement par deux prêtres.

Hélène TORTIGUE

- La commission environnement, réunie dernièrement, va lancer le projet de la gestion différenciée des espaces verts. Oriol MARTINEZ, porteur du projet, en explique brièvement le principe et la mise en place. Une présentation par une professionnelle, Isabelle LAGUILHON-MAGENDIE aura lieu le jeudi 29 avril à 20h, tous les membres du conseil municipal sont invités.

Procès verbal du Conseil Municipal de Pomarez

SÉANCE DU 6 MAI 2021

Délibération 2021-05-06-01/43 – Attribution du marché de travaux avenue du Marsan

L'appel d'offres étant terminé, après négociations et réunion de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise BAUTIAA TP pour un montant de 236 269.40€ H.T. (soit 283 523.28€ T.T.C), entreprise mieux-disante au vu de l'ensemble des critères. L'option n'a pour le moment pas été retenue, une visite de chantier témoin étant programmée en mai pour prise de décision.

Délibération 2021-05-06-02/44 – Vente d'une parcelle rue de la Gendarmerie - modification

Il s'agit de la rectification demandée par le notaire pour la vente d'une parcelle rue de la Gendarmerie, le numéro cadastral étant manquant, la délibération ayant été prise en amont de la division. A l'unanimité, le conseil municipal accepte la cession de la parcelle cadastrée AB 586 d'une surface de 110 m² à la SCI GRACELAND, au prix de 35€ HT le m², autorise M. le maire à signer l'acte correspondant, et désigne Me Robin pour la passation de l'acte.

Délibération 2021-05-06-03/45 – Convention avec la paroisse pour le remboursement de matériel

La commune a procédé à l'achat de microphone pour l'église. Il est convenu que la paroisse procède au remboursement de la dépense, déduction faite de la TVA que la commune récupèrera par le mécanisme du FCTVA. A l'unanimité, le conseil municipal acte la participation de la paroisse d'un montant de 1 756.52€ sur un total de dépense de 2 101.20€.

Délibération 2021-05-06-04/46 – Modification des statuts du SIVU des Chênaies

La délibération porte sur l'adoption des nouveaux statuts du SIVU des Chênaies. Le comité syndical a délibéré en faveur de la modification de l'article 2 (concernant l'objet du Syndicat) et de l'article 7 (nouvelle composition du bureau). Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts et autorise M. le maire à procéder à leur signature.

Pascal CASSIAU :

- Bilan : 1 an de mandat, tour de table des conseillers municipaux présents
- Gestion différenciée des espaces verts : Une réunion de présentation par une paysagiste DPLG (Mme Isabelle LAGUILHON-MAGENDIE) a été réalisée auprès des élus. Oriol MARTINEZ indique que de nombreuses précisions notamment techniques ont été apportées. Les élus souhaitant mettre en place ce projet, une réunion avec les services techniques sera réalisée pour les intégrer au travail. Sont nommés chefs de projet Gestion différenciée des espaces verts : Oriol MARTINEZ et Dominique LAFOURCADE.
- Locaux arènes et APAT : lecture du courrier reçu concernant la demande de locaux. Un plan des arènes est remis à chaque conseiller, un point précis de l'occupation de chaque emplacement est réalisé : de nombreuses associations y sont présentes, notamment pour du stockage de matériel lié aux arènes ou aux festivités se tenant sur la place. Pour l'heure actuelle, il n'est pas envisageable de déplacer les associations sans possibilité de les reloger dans d'autres locaux. La demande de l'APAT (qui est hors proposition faite antérieurement et qui pose des problèmes de sécurité vis-à-vis de la voirie très proche) sera refusée, réponse leur sera faite par écrit. L'APAT sera conviée pour une présentation du projet de la Maison des Traditions en

préambule de la prochaine séance du conseil municipal.

- Dénomination de voies : proposition de nommer la voie principale pour les pavillons du soleil « Rue Lasserre » afin de garder une trace historique du lieu-dit.

Ludovic NOUGARO :

- Salle André Garbay : quelques moins-values, à priori il n'y aura pas de retard pour une livraison fin septembre. La façade sera nettoyée et repeinte.
- Les enrobés de la communauté de communes : la portion n°1 de la route de la Barthe a été réalisée. Les voiries des lotissements ainsi que l'enrobé au stade seront réalisés entre la mi-mai et la mi-juin. L'aire de camping-car va débiter sous peu. L'enrochement pour la route de Lestage entraînera la fermeture de la voie durant un peu plus d'une semaine. Un test de mise à sens unique sera envisagé.
- Comptage routier : une moyenne de 75 km/h a été constatée dans le village.
- Feu comportemental : la pose doit être programmée par Adour VRD.

Véronique GUILHORRE :

- Cérémonie du 8 mai : Les élèves de CM2 ont enregistré la lecture de la lettre sur CD. Cérémonie à 11h sans public (consignes gouvernementales).

Caroline NEL :

- Retour sur la formation suivie auprès du SIETOM, à destination des nouveaux élus : présentation, visite des équipements. Le SIETOM propose un appui de communication pour les communes.
- Un porte à porte sera réalisé par le SIETOM sur la commune pour informer les habitants sur la hausse de l'impôt à venir ainsi que pour les aider à mieux trier.
- Le bulletin du SIETOM est très intéressant.
- Le point tri complet derrière le hall des sports sera installé après la fin des travaux.

Procès verbal du Conseil Municipal de Pomarez

SÉANCE DU 03 JUIN 2021

Délibération 2021-06-03-01/47 – Demande de subvention au titre du FEC

Considérant la possibilité de demander une subvention au département au titre du FEC 2021 pour le financement des travaux du Hall des sports, pour un montant estimé à 7 840€, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter ce financement, le plan de financement s'établissant comme suit :

DÉPENSES	
Montant du marché initial	532 004.96€ H.T.
Avenant n°1 au lot 1	2 843.08€ H.T.
TOTAL	534 848.04€ H.T.

FINANCEMENT	
DETR 2020	164 939.46€
DSIL amélioration énergétique	2 843.08€
FEC 2021	7 840.00€
Fonds propres	359 225.50€
TOTAL	534 848.04€

Délibération 2021-06-03-02/48 – Avenant au marché de travaux salle A. GARBAY – Lot 2 Charpente bois/couverture/bardage

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n°1 au lot 2 Charpente bois/couverture/bardage, proposant la motorisation électrique des 16 châssis de désenfumage pour un montant de 5 520.00€ H.T.

Il s'agit de satisfaire une préconisation du bureau d'étude pour répondre aux normes de ventilation, indépendamment de l'aspect sécuritaire. Cela n'impacte en rien le rôle de désenfumage (les cartouches resteront intactes).

Délibération 2021-06-03-03/49 – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre avenue du Marsan

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'avenue du Marsan, d'un montant de 595.00€ H.T. suite à la signature du marché de travaux portant connaissance de l'assiette de rémunération du cabinet A.T.E.I.

Délibération 2021-06-03-04/50 – Enfouissement des réseaux SYDEC avenue du Marsan

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux et éclairage public, et d'accepter le plan de financement suivant, par une participation sur fonds libres exclusivement (pas de recours à l'emprunt SYDEC) :

Montant estimatif T.T.C.	109 087.00€
T.V.A.	17 268.00€
Montant H.T.	91 818.00€
Subventions apportées par le SYDEC	28 998.00€
CAS FACE	33 343.00€
Participation communale exclusive en fonds libres	8 310.00€
Participation communale autorisée sur emprunt en fonds libres	22 950.00€

Délibération 2021-06-03-05/51 – Acquisition de matériel (chapiteaux)

A l'unanimité (Alain GARBAY s'étant retiré), le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition d'un lot de deux chapiteaux (dimensions de 8m x 5m), dont un équipé de parois amovibles. Le prix d'achat est de 2 000€ pour le tout, auprès de la SARL A. GARBAY.

Délibération 2021-06-03-06/52 – Tarifs accueil périscolaire à partir du 01.09.2021

Sur proposition de la commission personnel/affaires scolaires, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire. Pour rappel, les tarifs s'établissaient comme il suit :

- Pour les parents non imposables : 1€/heure/enfant
- Pour les parents imposables : 1.20€/heure/enfant

Afin de se mettre en adéquation avec le décompte des présences réalisés à la demi-heure, le conseil municipal décide de voter les tarifs comme il suit :

- Pour les parents non imposables : 0.50€/demi-heure/enfant
- Pour les parents imposables : 0.60€/demi-heure/enfant

Délibération 2021-06-03-07/53 – Tarifs restauration scolaire à partir du 01.09.2021

Sur proposition de la commission personnel/affaires scolaires, le conseil municipal décide à l'unanimité du maintien des tarifs en vigueur pour la restauration scolaire. Une réévaluation sera proposée suite à la mise en conformité avec la loi EGALIM, imposant 50% de produits certifiés locaux (dont 20% de bio). Pour rappel, les tarifs s'établissaient comme il suit :

- 2.10€ par repas pour les enfants
- 4.60€ par repas pour les adultes

Délibération 2021-06-03-08/54 – Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Afin de mettre à jour les délibérations de 2002 et 2008 autorisant certains cadres d'emploi de catégorie B et C d'effectuer des heures complémentaires (pour les agents à temps non complet) et des heures supplémentaires (pour les agents à temps complet), le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser :

- les agents à temps non complet du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à réaliser des heures complémentaires ; le nombre d'heures complémentaires effectuées ne pouvant conduire au dépassement des 35 heures par semaine (au-delà, les heures relèveront du régime des heures supplémentaires). Elles seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.
- les agents à temps complet des cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux, adjoints administratifs territoriaux et rédacteurs territoriaux à réaliser des heures supplémentaires ; le nombre d'heures supplémentaires ne pouvant excéder 25 heures par mois. Elles seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret.

Délibération 2021-06-03-09/55 – Convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage au Département pour les travaux d'aménagement de l'avenue du Marsan

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention portant transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage du Département pour l'aménagement de l'avenue du Marsan.

Pascal CASSIAU :

- Débriefing suite à la présentation de l'APAT : projet intéressant, mais pour le moment, la commune ne peut s'engager de façon certaine à libérer les locaux suivant un calendrier précis, au vu de l'occupation actuelle des locaux et l'impossibilité de reloger les associations présentes. Pour mener à bien ce projet, il sera essentiel de travailler avec l'Office de Tourisme Chalosse Tursan et la communauté de communes.

- Suppression de la place de parking à l'entrée de Bernède : le devis s'élève à 5 456.40€ T.T.C. Accepté.

- Robot de tonte : comparatif des 4 propositions, préférence pour PARNAUT, à vérifier pour les tarifs d'entretien et le SAV.

Hélène TORTIGUE :

- CR de la commission personnel école transmis. Passage au CT des LDG et RIFSEEP, avis favorable pour les deux.

- Projets budgétisés pour 2021 réalisés (chaises, vêtements de travail, ordinateurs école).

- Projet gestion différenciée : accueilli en majorité favorablement, réorganisation du service technique à venir.

- Proposition profil et fiche de poste à envoyer à la commission pour l'emploi saisonnier.

- AG Harmonie : très heureux de se retrouver, remerciement à la commune pour la subvention octroyée, qui représente 50% de leurs dépenses.

Ludovic NOUGARO :

- Route de Lestage : enrochement terminé, l'enrobé a été abîmé (devis 6 000€).

- Aire de camping-car et stade : les travaux ont commencé, l'enrobé sera réalisé la semaine prochaine. Un arbre a dû être enlevé.

- Lotissement Pourcicam : enrobé en cours, finalisation sous 10 jours (bordure, enrobé).

- Lotissement Pont du Bos : sous 15 jours, réalisation de la couche accrochage et la pose des bordures. L'enrobé sera fait ultérieurement.

- Avenue du Marsan : début des travaux semaine prochaine, fin estimée à fin octobre.

- Hall des sports : l'élévation a été terminée cette semaine, le charpentier commence la semaine prochaine, la plomberie en cours, en juillet/aout seront réalisés les travaux d'isolation et bardage. Le planning serré, la fin des travaux est prévue à mi-septembre, la commission de sécurité est à convoquer pour cette date. Estimatif initial des travaux à 532 000€, aujourd'hui actualisation à 540 000€

- Salle des fêtes : devis de l'Apave pour diagnostics sécurité, avant d'envisager des travaux.

Maryse DUPRAT :

- Distribution des cadeaux de la fête des mères : très apprécié, des photos ont été prises.

- Commission communication : mise à jour de l'annuaire à faire.

Oriol MARTINEZ :

- Proposition de l'idée « un arbre arraché, 2 arbres/arbustes plantés » suite au chêne coupé à l'aire de camping-car. Proposition d'installation de tables de pique-nique à côté de l'aire de camping-car, fabriquées en régies.

Procès verbal du Conseil Municipal de Pomarez

SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET 2021

Délibération 2021-07-01-01/56 – Avenant au marché de travaux salle A. GARBAY – Lot 1 Maçonnerie

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n°2 au lot 1 Maçonnerie, suite aux décisions de suppression de travaux liées à l'avancement du chantier, ainsi que pour la création d'une ouverture supplémentaire entre le dojo et la salle de réception du basket, pour un montant de -6 317.50€ H.T. Le sous-total des moins-values s'élève à -11 187.50€ H.T. et le sous-total des plus-values à 4 870.00€ H.T.

Délibération 2021-07-01-02/57 – Avenant au marché de travaux salle A. GARBAY – Lot 6 Cloisons sèches/Faux plafonds

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n°1 au lot 6 Cloisons sèches/faux-plafonds, proposant un remplacement des dalles de faux-plafonds du hall d'entrée des vestiaires et dans la salle sportive, pour un montant de 7 297.80€ H.T.

Délibération 2021-07-01-03/58 – Avenant au marché de travaux salle A. GARBAY – Lot 9 Plomberie

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n°1 au lot 9 Plomberie/sanitaires, proposant la mise en œuvre de destratificateur afin de réaliser des économies sur les consommations pour le chauffage de la salle pour un montant de 7 931.63€ H.T.

Ludovic NOUGARO explique que tous les travaux supplémentaires sont proposés sur recommandation des bureaux d'études afin de réaliser des économies du fait de la présence des entreprises sur place.

Délibération 2021-07-01-04/59 – Avenant au marché de travaux avenue du Marsan

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'avenant n°1 au marché de travaux, proposant la réfection du réseau d'eaux pluviales dans la zone de chantier ainsi qu'en amont pour un montant de 24 278.00€ H.T.

Il s'agit de réaliser une remise en état du réseau, les travaux ayant mis en évidence la vétusté ainsi que le délabrement de certaines buses.

Délibération 2021-07-01-05/60 – Passage à la nomenclature M57

Suite à la demande du Trésor Public, le conseil municipal décide à l'unanimité de changer la nomenclature comptable applicable aux budgets de la commune actuellement en M14 pour un passage à la M57 dès le 1er janvier 2022.

Délibération 2021-07-01-06/61 – Mise en œuvre du RIFSEEP par cadre d'emploi – modifications

Sur proposition de la commission personnel représentée par Hélène TORTIGUE, après avis du Comité Technique du 31.05.2021, le conseil municipal adopte à l'unanimité les modifications au régime indemnitaire des agents communaux existant, afin d'ajouter les cadres d'emploi absents de la délibération initiale, et procéder à une revalorisation des montants maximaux.

Délibération 2021-07-01-07/62 – Lignes directrices de gestion

Sur proposition de la commission personnel représentée par Hélène TORTIGUE, après l'avis du Comité Technique du 31.05.2021, le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de l'adoption des lignes directrices de gestion, qui régiront ainsi la mise en œuvre de la stratégie de pilotage des ressources humaines en matière de promotion et de valorisation des parcours des agents.

Délibération 2021-07-01-08/63 – Convention avec le CDG40 d'adhésion au service de médecine préventive 2021

Afin de répondre aux obligations de médecine du travail, le CDG40 propose l'adhésion au service de médecine préventive, gérant les visites médicales (périodiques, de reprise, de pré-reprise...) et la prévention pour la santé et la sécurité au travail. A l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler cette adhésion pour l'année 2021, pour 3 ans, au tarif de 77.20€ par agent et d'autoriser M. le maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Délibération 2021-07-01-09/64 – Convention de mise à disposition d'un travailleur social au service social du CDG40

Le CDG40 propose un nouveau service de mise à disposition de deux conseillères en économie sociale et familiale, qui reçoivent et accompagnent les agents des collectivités territoriales landaises qui rencontrent des problématiques personnelles et/ou professionnelles. Les agents seront reçus sur leur secteur géographique, en toute confidentialité. La mise à disposition du travailleur social sera totalement gratuite pour les collectivités et leurs agents. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à ce service pour une durée de 3 ans et d'autoriser M. le maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Délibération 2021-07-01-10/65 – Convention avec le SYDEC d'accompagnement de mise en conformité avec l'obligation réglementaire Eco énergie tertiaire

Afin de se conformer aux exigences dictées par le décret tertiaire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'accompagnement proposée par le SYDEC. Ce décret concerne sur la commune le groupe de bâtiments constitué par : Hall des sports + école + arènes + grange Bautiaa + stade.

Cet accompagnement à la carte permettra un accompagnement tant au niveau de l'état des lieux de nos consommations, une assistance au choix de l'année de référence, un audit énergétique de nos bâtiments ainsi qu'un accompagnement pour atteindre les objectifs fixés par le décret tertiaire.

Délibération 2021-07-01-11/66 – Règlement intérieur de l'accueil périscolaire - modifications

Suite à modification du tarif de l'accueil périscolaire (décompte en ½ heure et non plus en heure) lors d'une précédente délibération, ainsi que la mise en place d'autorisations de sorties exceptionnelles ou permanentes, le conseil municipal adopte à l'unanimité les modifications au règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

Pascal CASSIAU :

- Notification DSIL
- Rénovation énergétique ESCHOURDES : attribution d'une aide de 4 462€.
- Mise en vente de la gendarmerie : la maison est mise en vente à 124 000€ et les 4 appartements pour la somme de 280 000€.

Laurent MROZINSKI demande si les appartements pourront être vendus unitairement : à étudier si nous en avons la demande. Véronique GUILHORRE pose la question sur la mise en vente de l'autre maison dont la commune est propriétaire : pourquoi pas.

- La nouvelle propriétaire de la maison à côté des pompiers est intéressée par l'achat de notre garage, sous utilisé. ORPI l'a estimé à 50 000€ car il est transformable en logement. Le matériel qui y est actuellement pourrait être stocké aisément ailleurs et de façon plus logique.

- Protocoles et convention pour le prêt et la location des locaux communaux : protocole sanitaire très contraignant en temps COVID. Les gradins ne seront pas nettoyés par les services techniques mais par l'organisation de la manifestation, les services techniques s'occuperont de la piste et de la désinfection des loges. Alain GARBAY est contre le fait que ce soit les organisateurs qui nettoient les gradins alors que les services techniques l'ont toujours fait. Laurent MROZINSKI demande si le matériel sera mis à disposition des organisateurs ? à voir. Qui fournit les produits ? nous ? la charge sera à étudier et une convention à mettre en place.

- En ce qui concerne le prêt des locaux et notamment des arènes, la mise en place d'une caution est à envisager rapidement, compte tenu des événements récents. Les commissions seront missionnées pour travailler sur le dossier.

- Réservation de terrains : 2 lots à Poursicam (6 et 10) et 2 lots à Pont du Bos (12 et 13).

- Distribution des flyers pour la gestion différenciée + journal de la communauté des communes : à faire avant la réunion du 9 juillet (à 20h30 au Belvédère).

- APAT : demande une date pour l'escape game.

- Basket : repas moules-frites le 13 juillet 2021, sur réservations.

- L'Aficion va être repris par un pizzaiolo, ouverture en prévision pour le 8 août.

- Emplois saisonniers : pourvus par 2 pomaréziens, pour un 20h par semaine sur 1 mois chacun.

Caroline NEL :

- Rapport du SIETOM : il n'est actuellement plus possible de déposer en déchetterie les pneumatiques, la collecte est centralisée à Poyartin uniquement. Passage en horaires d'été. Le « tube » est en panne (sert pour broyer les déchets), les déchets sont alors stockés à l'air libre, générateur de fortes odeurs. Les réparations sont envisagées pour fin juillet. Il va y avoir sûrement une pénurie de compost à terme du fait de l'évolution de la législation sur la réduction des déchets. Les composteurs ne seront fournis aux habitants qu'en contrepartie du suivi de la formation (2h), si refus de la formation, le composteur sera alors payant, tout comme le second composteur.

Hélène TORTIGUE :

- Réunion avec commission personnel/école le 29/06 : les plannings 2021/2022 sont prêts, légèrement modifiés suite au départ de Marie-France, à la demande de réduction d'heures de la part d'Alison et à la demande de prolongation du congé parental de la part d'Audrey.

- Validation du Projet Pédagogique élaboré par Myriam. Il sera disponible sur le site internet de la commune ainsi que le Projet Educatif élaboré par la commission personnel.

- Travail en cours sur le règlement intérieur de la cantine, il sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

- Panneau-pocket : pas d'information sur l'ouverture aux associations, mais il existe dès maintenant la possibilité d'ouvrir une page dédiée pour nos services municipaux (école, garderie, cantine).

- Jumelage Saint Gildas des Bois : il faudrait faire un échange à Pomarez dès que possible. Un groupe d'enfants de Saint Gildas des Bois viendra passer des vacances dans la région cet été.

- Permanence du samedi : arrêt le 1er août et reprise le 28 août.

Maryse DUPRAT :

- Date de la prochaine réunion communication : mardi 6 juillet à 20h.

Véronique GUILHORRE :

- Le trombinoscope des élus sera diffusé sur le site internet.

Procès verbal du Conseil Municipal de Pomarez

SÉANCE DU 29 JUILLET 2021

Délibération 2021-07-29-01/67 – Décision Modificative n°1 budget Commune

Afin de pouvoir correspondre à la réalité des dépenses et des financements des travaux en cours (Hall des Sports et avenue du Marsan), il vous est proposé d'apporter une modification au budget primitif de la Commune :

- Augmentation des dépenses affectées à la salle A. GARBAY : + 25 000€

- Augmentation des dépenses affectées à l'avenue du Marsan : + 40 000€
- Augmentation de l'emprunt affecté à la salle A. GARBAY : + 25 000€
- Ajout d'un emprunt affecté à l'avenue du Marsan : + 40 000€

L'augmentation des recettes et des dépenses est équilibrée. Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

INVESTISSEMENT	DÉPENSES		RECETTES	
Article (Chap.) – Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2313 (23) – 169 - Constructions		25 000.00		
2315 (23) – 176 - Installations, matériel		40 000.00		
1641 (16) – 169 - Emprunts				25 000.00
1641 (16) – 176 - Emprunts				40 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT		65 000.00		65 000.00

Délibération 2021-07-29-02/68 – Ligne de trésorerie Budget Commune

Après consultation des partenaires bancaires, à l'unanimité, le conseil municipal décide de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 164 000€ pour faire face au décalage de trésorerie, pour le paiement des situations des travaux en cours. Cette ligne de trésorerie sera souscrite auprès du Crédit Agricole.

Délibération 2021-07-29-03/69 – Emprunt Budget Commune

Il est inscrit au BP 2021, augmenté par la DM n°1, du budget de la Commune un emprunt de 266 133€ afin de financer les travaux qui seront réalisés pour l'aménagement de l'avenue du Marsan et à la salle André GARBAY (en partie).

Une consultation a été lancée auprès des organismes bancaires. Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de la Banque Postale pour la souscription d'un prêt sur 15 ans, au taux fixe de 0.75%, à échéances annuelles constantes.

Délibération 2021-07-29-04/70 – Avenant au marché de travaux salle A. GARBAY – Lot 04 Métallerie/Serrurerie

Après délibération, le conseil municipal accepte l'avenant N°01 au lot 4 Métallerie/Serrurerie, proposant la pose d'un garde-corps supplémentaire sur la rampe du quai et la modification de la main courante du garde-corps conservé sur l'escalier du quai, pour un montant de 1 676.00€ H.T.

Délibération 2021-07-29-05/71 – Tarifs aire de camping-cars

Suite à la création de l'aire de camping-cars au stade, comportant des bornes automatiques de paiement pour l'accès à l'eau et l'électricité, il convient de déterminer les tarifs qui seront applicables dès la mise en service. Faute d'éléments et de réflexions suffisantes,

la délibération est reportée à une date ultérieure, dans l'attente de la proposition de la commission finances.

Délibération 2021-07-29-06/72 – Vente d'un lot au Lotissement Poursicam

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature d'un compromis pour la vente à M. DUCOURNEAU Mathieu et Mme CLAVE Virginie, domiciliés R138 chemin de Francoun à DONZACQ (40360), du lot n°6 du lotissement de Poursicam, 129 rue du Puits, cadastré section F 616, d'une contenance de 870m², moyennant un prix de 50 000€ H.T. (cinquante mille euros hors taxes) auquel s'ajoute une TVA à la marge de 5 190.64€ (cinq mille cent quatre-vingt-dix euros et soixante-quatre centimes) ; désigne Me ROBIN pour la passation du compromis, avec condition de vente de la maison dont les acquéreurs sont actuellement propriétaires avant le 31 décembre 2021. M. le maire est autorisé à signer tout document afférent à la présente décision.

Délibération 2021-07-29-07/73 – Location de garage – renouvellement de baux

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler les baux de locations de garages situés rue de la Gendarmerie (délibération du 11.06.2020) échus au 31.05.2021 à M. BORDENAVE Yves (loyer mensuel de 20€/garage pour un garage) et à M. HENRY Guy (loyer mensuel de 20€/garage, pour deux garages), pour une durée d'un an.

Délibération 2021-07-29-08/74 – Règlement intérieur du restaurant scolaire

Sur proposition de la commission personnel/affaires scolaires, un nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité pour le restaurant scolaire.

Délibération 2021-07-29-09/75 – Adhésion de la commune de Poyartin à la compétence Assainissement Non Collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes – Modification des statuts en conséquence

Lors de son Assemblée Générale du 25 octobre 2012, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eschourdes a décidé l'exercice de la compétence Assainissement Non Collectif. Par délibération en date du 24/06/2021, il a accepté le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Poyartin au Syndicat Intercommunal des Eschourdes. Conformément aux articles L5211-17 et L5212-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat vous notifie cette décision syndicale afin de recueillir l'accord du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Poyartin au Syndicat Intercommunal des Eschourdes et approuve la modification des statuts en conséquence.

Délibération 2021-07-29-10/76 – Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Délibération 2021-07-29-11/77 – Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Délibération 2021-07-29-12/78 – Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur le maire, également président des Eschourdes, présente brièvement les chiffres clés afin de réaliser une présentation du Syndicat des Eschourdes. Il résume le contenu de ces trois rapports. 37 communes. 3 compétences. 74 membres.

ANC : contrôle des installations, entretien des installations, traitement des matières de vidanges. 13 communes + Poyartin en cours. Prestataire : SOGEDO. Taux de conformité : 74.44% (indicateur pour la protection du milieu naturel).

AC : 9 communes (+ Brassempouy, + Castaignos-souslens + Sort-en-Chalosse en cours). 1398 abonnés + 2 sociétés. Pour Pomarez, environ 11 km de réseau, 6 postes de relèvement, 1 STEP de 1650 EH (constituée d'un filtre à sable planté de roseaux). L'eau filtrée est actuellement rejetée dans le Jean Barbé, mais le manque de débit à venir sur ce cours d'eau impose de trouver une autre solution, il faudra rejeter les eaux traitées dans Le Luy. Toutes les STEP sont conformes sauf une, pour laquelle une étude pour la réhabilitation est en cours.

EAU : 37 communes, affermage avec la SOGEDO, traitement par chlore gazeux. 831 km de canalisations (11km réparés par an). Projets : réhabilitation des réservoirs d'Amou et Montfort et création d'un réservoir supplémentaire à Arsague (pour alimenter Orthez et le Syndicat des 3 cantons).

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les trois rapports annuels 2020.

Pascal CASSIAU :

- Gestion différenciée : M. le maire donne la parole à Oriol MARTINEZ, membre du Copil, qui expose le travail réalisé sur le plan du zonage et de la communication.

Après la visite du village sur 2 jours pour répertorier tous les espaces de la commune, une réunion du COPIL a eu lieu le 21/07 pour définir le zonage des espaces verts de la commune (définition des 3 zones). Prochaine réunion le 04/08 (présentation du zonage). Le 09/08 sera organisée une visite de plusieurs villes (telles que Saint-Paul-les-Dax, Hagetmau). Le robot de tonte sur le stade est en place, il reste à définir pour la rentrée les plages horaires de travail. Au niveau de la communication : le sujet sera abordé pour la réunion publique qui aura lieu fin septembre (24/09), un article explicatif paraîtra dans le prochain bulletin, quelques panneaux explicatifs seront installés sur

place, à des endroits stratégiques.

- Fêtes patronales : à partir du 6 août, la place sera clôturée entièrement, arènes comprise. Le contrôle du pass sanitaire sera effectué à l'entrée de la zone. Fermeture des fêtes à 2h.
- Coupes de bois : recherche d'un bûcheron, des devis en cours. Le plus complexe est de trouver un bûcheron proposant le service fendu/livré.

Laurent MROZINSKI :

- Qu'en est-il du planning d'occupation des salles communales ? Une mise à plat sera faite à la rentrée pour harmoniser les plannings entre les associations. Une demande de tableau d'occupations par association a été réalisée, avec demande de créneaux alternatifs, il en ressort que les associations ne font pas d'efforts à ce niveau, les cases étant vides !

Véronique GUILHORRE :

- Dossier Maxime DEVOUCOUX : développement du rugby en Colombie via l'association Rugby del Sol, créée dans le cadre de son master 2, à but social : accord de principe pour l'octroi d'une aide, au même niveau que les autres aides du même type déjà octroyées (4L trophy, ...). La délibération sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

Geneviève TACHOIRE :

- Quel soutien la commune pourrait apporter à la couturière du village ? Des devis lui seront demandés pour divers travaux de couture dans les bâtiments communaux.

QUESTIONS ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL

Par M. Jean-François LAFARGUE :

• Quel est le plan de lutte contre le ragondin ?

La Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles des Landes (FDGDON40) a pour mission de gérer la lutte contre les ragondins avec l'appui du Conseil Départemental des Landes.

La lutte contre le ragondin (*Myocastor coypus*) est obligatoire sur l'ensemble du département des Landes.

La possession d'un agrément ne s'applique pas dans le cadre de l'emploi de pièges-cages pour le piégeage du ragondin et du rat musqué. Le piégeur dépose en mairie le formulaire de déclaration triennale de piégeage. Cette déclaration sera affichée en mairie, le déclarant en conserve une copie visée par la mairie en cas de contrôle.

La mairie n'a pas vocation à élaborer de plan de lutte contre le ragondin à son échelle.

Références :

Arrêté ministériel du 29.01.2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L. 427-8 du code de l'environnement
Arrêté de la Préfecture des Landes relatif à la lutte collective contre le ragondin et le rat musqué du 06.05.2008
Arrêté ministériel du 02.09.2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain.

• **Quel est le plan de lutte contre le frelon asiatique ? Est-il prévu un affichage pour signaler la localisation des essaims signalés ?**

La mairie n'a pas vocation à élaborer de plan de lutte contre le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*).

Si le nid découvert est inactif, et la découverte est faite tardivement, aucune intervention n'est nécessaire car un nid abandonné ne sera pas colonisé. Construit à partir de bois et d'eau, il sera désintégré par le vent en moins de deux ans.

Si le nid découvert est actif, il faut en premier lieu identifier le propriétaire :

- Sur le domaine public, c'est la mairie qui se chargera de faire procéder à la destruction du nid.

- Sur le domaine privé, le propriétaire est responsable de la destruction, il est fortement conseillé de faire appel à un prestataire spécialisé.

Aucun affichage n'est obligatoire, mais tout nid repéré sur le domaine public ou privé peut être signalé en mairie. La commune se chargera de prévenir le propriétaire de la présence de la colonie. Si le propriétaire ne fait pas procéder à la destruction du nid, le maire peut aviser la préfecture de la présence de la colonie.

Références :

Article L.411-8 du code de l'environnement
Article D. 201-1 du code rural et de la pêche maritime Arrêté ministériel du 26 décembre 2012

Nos Associations en Images

AK'BELLA

Vous aimez chanter ? Notre groupe vocal est fait pour vous !

Rejoignez-nous tous les mardis soir de 20h30 à 21h30 à la salle du Belvédère de Pomarez, la reprise des cours se fera le 14 septembre 2021.

Sous la houlette de notre chef de chœur, notre groupe de chanteurs reprend des succès d'hier et d'aujourd'hui.

La bonne humeur est toujours au rendez-vous.

Qu'attendez-vous ? Rejoignez-nous !

A très bientôt !

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Mail Akbella40360@gmail.com
Fabienne 07 49 22 24 50

ADMR

Créée en 1981, l'Association locale ADMR de POMAREZ est animée et gérée par une équipe de 5 bénévoles qui encadrent une équipe de 16 salariés.

Association de proximité qui promeut des valeurs de respect des personnes, de solidarité et de convivialité. Donner la possibilité aux personnes de vivre à domicile, dans le respect de leur choix de vie, en assurant leur bien être par des aides adaptées à leur situation est la vocation de notre association.

Services proposés par notre association :

- Aide et accompagnement de sénior
- Aide et accompagnement de personne en situation d'handicap
- Aide aux aidants
- Aide et accompagnement aux familles
- Garde de jour et de nuit
- Garde d'enfants à domicile
- Ménage, entretien du linge, courses
- Ménage, repassage
- Téléassistance FILIEN ADMR

L'Association de Pomarez propose ses services sur les communes suivantes : Bastennes, Castelnau Chalosse, Donzacq, Pomarez.

L'ADMR vous informe sur les démarches à accomplir mais ne peut en aucun cas vous garantir un montant précis de prise en charge avant que les organismes sociaux aient étudié votre demande. Nos équipes sont à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner pour tous renseignements.



ASS LOCALE ADMR POMAREZ
132 Impasse DU BELVEDERE
40360 POMAREZ

NOUS CONTACTER :

05.58.89.81.21
Email : pomarez@fede40-admr.org

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

LA PÉTANQUE POMAREZIEENNE

Voici la composition de notre association :

COPRÉSIDENT : CAMPISTRON Jean Pierre et DAYRE Eric,

TRÉSORIER : CARDOSO Sylvain,

TRÉSORIER Adjoint : GRIHON Sébastien,

SECRÉTAIRE : DUPRAT Jean Michel,

SECRÉTAIRE Adjoint : DULONG Philippe,

Effectifs :

Nous sommes 21 licenciés. Notre association donne la possibilité à chaque licencié de participer à différentes qualifications, diverses compétitions mais avec la Covid-19, toutes les manifestations ont été stoppées.

Nos entraînements ont lieu le mardi après-midi, le vendredi après-midi ou soir.

Manifestations :

La vaccination a permis à tous les passionnés de retrouver quelques compétitions.

La Coupe de France a débuté en juillet, notre équipe fanion a fait 3 tours et ils se sont inclinés vendredi 27 août contre AMOU.



En Championnat des clubs, 2 équipes viennent de débiter la compétition en 2ème et 4ème division.

Prochainement, l'équipe des vétérans va jouer les 8èmes contre Biscarrosse pour la montée en 2ème division.

PERSONNES À CONTACTER :

CAMPISTRON Jean Pierre : 06.07.94.40.71

DUPRAT Jean Michel : 05.58.89.31.50 / 06.70.03.58.52

POMAREZ, ARÈNES ET TRADITIONS



La maquette inaugurée

POMAREZ ARÈNES TRADITIONS, était à l'honneur en ce 9 Juillet ensoleillé autour de sa GRANGE EXPO désormais fameux pôle coursayre Pomarezien.

Ils sont venus, ils sont tous là, élus et décideurs invités à cette rencontre conviviale et non moins officielle.

Notre maire Pascal Cassiau, la Présidente de la communauté Christine Fournadet, l'adjointe du député A.Marie Lailheugue, le Président de la FFCL Patrice Larrosa, les conseillers municipaux de Pomarez et les Présidents des Associations.

Tous se sont extasiés devant cette surprenante réussite, résultat de 800 heures de travail méticuleux et patient.

La MAQUETTE DE NOS ARÈNES est désormais au centre de nos programmes de découverte coursayre destinés aux visiteurs et aux scolaires, qui peuvent ainsi visualiser l'architecture dans son ensemble.

A l'avenir cet ouvrage devrait s'intégrer dans le développement d'une Maison des Traditions dans un projet municipal.

Il faut remercier nos artistes de l'APAT, qui ont développé leurs talents avec obstination et vaillance, dans cette réalisation : Aldo Ballin, Michel Polycarpe, Bernard Lacoste, Bernard Guise, Christophe Defflessel... assistés de Francis Darmaillac, pour le fleurissement... L'accueil des invités par les Echassiers et le buffet dans les arènes animé par David Olaizola sont entrés dans nos traditions.

POMAREZ ARÈNES TRADITIONS a déjà relevé le défi de la DÉCOUVERTE SCOLAIRE avec 235 élèves en Mai/Juin. Une association riche en projets qui vous proposera prochainement un jeu de piste ESCAPE GAME dans nos arènes et une vidéo 3D qui vous immergera dans une Course Landaise.



Attention

Encore une activité nouvelle et UNIQUE dans le monde coursayre.

UN JEU ESCAPE-GAME (jeu de piste) proposé par l'APAT dans les arènes de Pomarez.

Cette séquence de loisirs créée par FUN-ROOM, entièrement dédiée à la Course Landaise est unique dans la région et disponible toute l'année.

La première séance a été expérimentée par le Conseil Municipal de Pomarez et une équipe de l'APAT, le 8 Septembre.

Le temps des séquences de jeu est d'environ 1h30 et doit se dérouler par équipes de 2 à 6 joueurs.

Le tarif de participation est de 60 euros par équipe (de 2 à 6 personnes)

Les RÉSERVATIONS en tout temps, et toute l'année doivent être effectuées auprès de FUN-ROOM au 06.48.31.44.84

Accueil par les Ambassadeurs de l'APAT aux arènes devant l'escalier d'honneur.



GYM POMAREZIENNE

Depuis mars 2020, la vie du club a été fortement perturbée par l'épidémie de covid 19 et les fermetures alternant avec des périodes d'ouverture avec contraintes empêchant le fonctionnement habituel des cours. La coach Joëlle Coutand a toujours su adapter ses cours aux situations.

En mai dernier, les cours ont repris dans le seul lieu possible à cette date : le stade de rugby. Le succès a été mitigé mais celles et ceux qui ont participé étaient contents de reprendre après 6 mois et demi d'arrêt.

La reprise des cours est prévue le mardi 14 septembre aux jours et heures habituels, dans la salle des fêtes dont l'accès nous est à nouveau permis. La présentation d'un pass sanitaire est obligatoire pour entrer dans la salle.

CONTACT :

Alain Dessaux au 06 71 55 82 96

TENNIS CLUB

La saison du tennis club de Pomarez s'est achevée sur deux superbes journées "tennis découverte", organisées par les filles du bureau.

Grâce à leur sens de l'organisation, ce fût un franc succès.

Le beau temps était là et les joueuses et joueurs " confirmés ou pas " ont répondu présent à l'invitation. Nous les remercions vivement pour leur participation !

Le club de tennis vous donne rendez-vous à la rentrée. Vous souhaitez découvrir ou peut-être reprendre le tennis, le club propose plusieurs formules.



N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements, soit au 06 30 80 91 85 ou au 06 74 23 58 71.

A très bientôt sur les cours.

APE

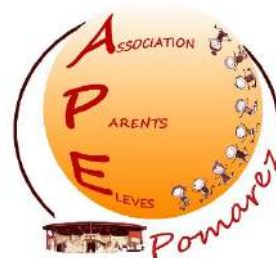
L'APE de Pomarez, est une association liée au fonctionnement de l'école et notre but est de permettre aux enseignants d'améliorer la vie de nos enfants au sein de l'école.

Tout au long de l'année l'association organise de nombreuses manifestations : décoration du village avec des pins, course des Pitchouns et vide-grenier avec leurs buvettes et restaurations, repas de l'école, marché gourmand, carnaval des enfants, ...

Les bénéfices sont reversés :

- À l'école sous forme de subventions pour les sorties, spectacles, voyages scolaires, l'achat de petits ou gros matériels
- Aux parents sous la forme d'une aide financière pour le bus scolaire
- Ou directement aux enfants lors de la distribution de chocolats à Noël et du goûter suivi de la Boum pour le carnaval
- Nous donnons aussi une enveloppe pour le Téléthon

Pour pouvoir continuer à œuvrer pour le bien-être et l'épanouissement de nos enfants à l'école de Pomarez, nous avons besoin de tout le monde.



N'hésitez à nous suivre sur notre page Facebook APE De Pomarez

Et cette année, beaucoup parmi nous quittent le navire car leurs enfants partent au collège. De ce fait, pour faire perdurer l'association, de nouveaux membres bénévoles vont nous être indispensables. Nous vous invitons donc à participer à notre Assemblée Générale qui se déroulera au mois de septembre.

Bonne rentrée à toutes et à tous, et à bientôt !



CLUB DES RETRAITÉS «LOUS BAROUNNETS DE LA MECQUE»

Le Club des Retraités de Pomarez a pu poursuivre une partie de ses activités au gré des autorisations et interdictions.

- **L'activité « marche »** s'est poursuivie tout au long de l'année, réunissant entre 10 et 25 marcheurs chaque Mardi matin, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, souvent répartis par sous groupes de 6 personnes.

Nous avons rajouté une activité « Marche Bien être » qui se poursuit le Vendredi matin (parcours généralement plat de moins de 3kms): Le but est de vous permettre de faire une séquence de marche détente en compagnie (limitée pour cause de Covid à des petits sous groupes de 6 personnes).

L'objectif est de permettre à tous ceux qui peuvent avoir des difficultés de néanmoins marcher à leur rythme.

Où ? dans un premier temps, autour du lac de Tastoia, autour du silo d'Arsague, autour du château d'eau, (mais d'autres choix tels que piste de la Barthe de Juzanx ..)

Quand ? Le vendredi à partir de 9h00.

- **L'activité « repas conviviaux »** a pu reprendre par une journée « grillade » le 22 Juillet, accueillant une cinquantaine d'adhérents et utilisant les commodités de la salle du Belvédère.

- **L'activité « voyages »** a repris progressivement, d'abord par une participation à une sortie le Samedi 19 Juin « Lourdios Ichère, vallée d'Aspe, Marie Blanque, Jurançon », puis par une 2ème sortie le 7 Juillet en vallée d'Aure (lacs d'Oredon et Cap de Long) : Prochaine sortie le Vendredi 10 Septembre avec une visite guidée de Bayonne et de Cambo (Villa Arnaga d'Edmond Rostand)

- **L'activité « tricot »** s'est poursuivie ...

- **L'activité « cartes »**, devrait reprendre à la rentrée scolaire de même que l'activité « informatique - Multimédia ».

Concernant l'activité « pétanque », la refonte de l'activité est à l'étude mais la participation des pratiquants aux compétitions gérées par GMOV a pu se poursuivre.

PROJETS 2021 à venir si possible...

Vendredi 10 Septembre : sortie avec Clermont Cambo (Rostand)+ visite de Bayonne

Jeudi 7 Octobre : loto au belvédère

Octobre : sortie rencontre du terroir : avec David : Auch et marché au gras de Samatan si encore au programme.

Samedi 20 Novembre : Repas de fin d'année

Jeudi 16 Décembre : Mézos... (date souhaitée mais qui dépend de l'organisateur de l'événement)

Co-présidence : Francis LAFARGUE et Michel LAHET

Vice Présidence : Francine RUSALEN & Jean Claude SEVERIN

Trésorerie : Anne Marie DARBAT

Adjoint : Monique HOFMAN

Secrétariat : Michel SENECHAL

Adjoint : Colette DUPOUY

Nous restons accessibles à nos adhérents par internet. Ne pas hésiter à nous contacter quelle que soit la raison.

- **Jean Francis LAFARGUE**, co président :

jflafa2@aol.fr - 06 86 51 55 91

- **Michel LAHET**, co président, coordinateur cantonal :

michel.lahet.ml@gmail.com

- **Michel SENECHAL**, secrétaire :

m.senechal@laposte.net



Grâce au dynamisme des artistes et à l'engagement des partenaires et bénévoles, la programmation culturelle espérée cet été a pu avoir lieu.

Le premier concert de la saison dans l'église Notre-Dame s'est déroulé le samedi 17 juillet. Ce sont deux artistes, un organiste et un hautboïste, que les spectateurs ont découvert. Ces deux musiciens venaient pour la première fois se produire à Pomarez.

L'organiste, Éric Saint-Marc, est un compositeur qui est notamment titulaire des orgues des églises Saint-Jacques et Saint-Martin de Pau. Au hautbois, Pascal Jean enseigne le hautbois et la musique de chambre au Conservatoire des Landes. Il est intervenu depuis quelques années comme hautbois solo au sein de l'orchestre de l'Opéra des Landes.

Si le programme était principalement dédié à la musique classique, notamment baroque, il a été lui-aussi source de découvertes : Giovanni Bonini, célèbre compositeur italien au XVI^e siècle pour un Prélude et un Allegro délicatement interprétés, ou encore William Herschel, musicien britannique des XVIII^e et XIX^e siècles, bien connu également comme l'astronome qui découvrit la planète Uranus.

La deuxième partie de la soirée fut consacrée à des musiciens contemporains.

Après les envoûtantes Variations sur Amazing Grace de Denis Bédard, exécutées avec brio par Éric Saint-Marc à l'orgue seul, le public a apprécié l'Andante pastorale de Rheinberger où Pascal Jean a fait preuve d'une impressionnante virtuosité au hautbois.

En présentant quatre extraits de l'une de ses œuvres, le Livre d'orgue d'Urrugne, Éric Saint-Marc, professeur d'orgue, a achevé de ravir son auditoire, notamment avec une étonnante et moderne Chaconne et un Prélude et choral « à la manière de Bach », de très belle facture et interprété avec une sensibilité palpable.

Les applaudissements et félicitations étaient à la mesure de ce très beau concert aux jeux tout en maîtrise, douceur et sincérité.

Malgré le contexte difficile et l'obligation du pass sanitaire, il y a eu affluence mardi 3 août à la porte de l'église pour le second concert estival.

En effet, une centaine de personnes est venue écouter la prestation de l'ensemble « Les trompettes de Versailles ». Ce groupe n'était pas inconnu des pomaréziens car c'est la seconde fois qu'il se produit dans l'église.

Cette fois-ci, outre l'organiste, les deux trompettistes étaient accompagnés d'une percussionniste (timbalière).

Le public de tous âges a fait un accueil chaleureux à cet ensemble au grand complet pour cette escale landaise dans leur tournée d'été nationale.

Le programme était classique et varié avec orgue seul ou accompagné : de Monteverdi à Rachmaninov en passant par Bach, Haendel et Delalande.

Bien sûr, ce sont les tonalités baroques qui dominaient le répertoire et qui ont permis aux interprètes de déployer avec brio leurs jeux respectifs.

Ce fut une soirée très réussie ; la joie et les applaudissements nourris des spectateurs ont accompagné la sortie des artistes.

Des photos et vidéo de ces concerts sont disponibles sur Facebook et sur le site des Amis de l'église.

RIEN DE PLUS FACILE QUE D'ADHÉRER :

Les adhésions peuvent se faire par chèque (10€) à l'ordre de la SAEP à déposer à la mairie ou bien sur le **site Hello Asso** : <https://www.helloasso.com/associations/societe-des-amis-de-l-eglise-de-pomarez/adhesions>

Site internet : <https://sites.google.com/site/unorgueapomarez>
Page Facebook : @NDdePomarez

Amis de l'église de Pomarez – 61 rue de la mairie – 40360 POMAREZ



AVENIR BASKET CHALOSSE

Le 10 juillet 2021, le club d'Avenir Basket Chalosse s'est réuni en assemblée générale, à Bastennes, devant un public, passablement fourni. Les co-présidents, Françoise Montfort et Thierry Pehau ainsi que les dirigeants ont abordé les divers événements d'une saison écourtée, en raison du Covid19.

L'AG en résumé

On retiendra notamment que, grâce au travail de Valérie Dubois, Baptiste Riesen et Anthony Ottou, les jeunes licenciés ont pu épisodiquement maintenir leur pratique sportive. L'implication des enfants, dans ce contexte sanitaire, a été saluée.

Côté finances, le résultat demeure équilibré malgré l'absence de matchs séniors et de rentrées significatives, étant donné les annulations des lotos, kermesses, soirées... Les partenaires qui ont maintenu leur soutien à l'association ont été remerciés pour leur contribution dans cette période difficile.

La nouvelle saison est en préparation et le conseil d'administration accueille notamment six nouveaux membres au sein du Conseil d'administration qui compte désormais 28 personnes. Il s'agit de Laure Bouet, Delphine Hourtin, Caroline Nel, Patrice Bidart, Martial Lagourgue, Christian Crabos.



Au rayon sportif, le club d'Avenir Basket Chalosse présentera au cours de la saison 2021-22, trois équipes séniors féminines, trois équipes séniors masculines et 12 équipes jeunes dont l'encadrement est modifié. En Effet, Baptiste Riesen et Anthony Ottou cessent leur fonction et sont remplacés par le retour d'Ana Pérovic qui sera accompagnée de Nathan

Flageul, en formation BPJEPS. En complément, les tâches de Valérie Dubois seront accrues. Baptiste et Anthony sont chaleureusement remerciés pour leur encadrement durant ces dernières années.

Enfin avant de clôturer l'assemblée, Thierry Pehau félicite tous les licenciés, bénévoles, partenaires, tous ceux qui ont œuvré pour soutenir le club malgré ces deux dernières années difficiles. Des remerciements particuliers sont adressés à Hervé Ducasse, Frédéric Arriussecq et Jérôme Dossarps dont l'investissement auprès de l'association aura été déterminant.

L'assemblée générale s'est achevée par un vin d'honneur et un repas.



Carnet noir

Durant cet été, Avenir basket Chalosse est endeuillé avec les décès des anciens membres de l'association à savoir MM. Jean Caplanne et André Saint Germain. Le club s'associe à la peine des familles et leur présente ses plus sincères condoléances.

Événements

Les 14 et 15 juillet, le club a organisé, dans les arènes de Pomarez, une soirée moules frites (450 repas) et un grand loto bingo. Le succès était au rendez-vous comme le montre les photos ci-dessous.



Label FFBB citoyen

Le club d'Avenir Basket Chalosse s'est vu accordé le label FFBB Citoyen MAIF 1 étoile en raison de ses campagnes de sensibilisation axées sur le fair play, le respect de l'adversaire, du corps arbitral, mais également les luttes contre le racisme, l'homophobie, le sexisme



HARMONIE DE POMAREZ – ÉTÉ 2021



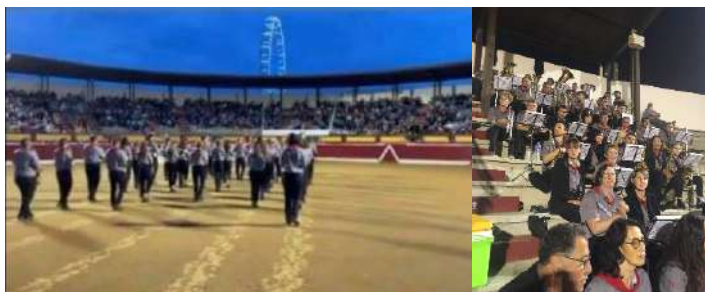
Retour en images sur l'été de l'Harmonie municipale, marqué par les multiples annulations de contrats suite à la situation sanitaire actuelle :



Le **13 juin**, la première course landaise avait lieu, avec la Ganaderia Armagnacaise



Après une pause, la course landaise de Tilh du **30 juillet** marqué le départ de l'été !



Le **3 août** marquait notre retour pour l'unique course de Vieux-Boucau



Les fêtes de Pomarez, très attendues chez les musiciens, ont débuté le **7 août** avec le Toro-ball



Puis le dimanche **8 août** avait lieu la course landaise avec la Ganaderia Dargelos.



Le lendemain, c'est avec la Ganaderia Deyris que les fêtes se poursuivaient !



Enfin, le marathon des fêtes s'est achevé avec le **15 août**, où l'Harmonie a animé la messe et la traditionnelle course avec la Ganaderia DAL



RUGBY DEL SOL



Présentation de l'association

Association humanitaire à but non lucratif

Objectifs :

- Contribuer au développement du rugby masculin et féminin en Colombie
- Amener des animations et créer des événements sur des territoires qui en sont dépourvus
- Insérer les personnes défavorisées via le rugby, sport riche en valeurs et qui véhicule de nombreux savoirs-être
- Proposer un autre chemin que celui de la délinquance à une jeunesse en perte de repères.

Créée il y a 2 ans par un Français Olivier Diaz et Andres Restrepo journaliste sportif colombien, la fondation oeuvre en Colombie à travers des événements rugbystiques et humanitaires. Dans le développement permanent de nos fondations, entre la France et la Colombie, nous avons décidé de les rejoindre dans le Quindio afin de mutualiser nos compétences et nos ressources.

« LE RUGBY PEUT SAUVER DES VIES EN COLOMBIE. LA JEUNESSE VOIT EN CE SPORT UNE VÉRITABLE ALTERNATIVE POUR CHANGER LES CHOSES. »

Isabel Romero, rugbywoman, BBC Sport

Maxime DEVOUCOUX

Master en Management du sport / AMOS Sport Business School
Président et co-fondateur de l'association Rugby del Sol
max.devoucoux@gmail.com
06 76 56 11 17

Notre stratégie :

Afin de promouvoir la pratique du rugby nous avons également prévu un côté événementiel.

Chaque mois se tiendra dans un des villages un tournoi ouvert à toutes les catégories d'âges.

Cela permettra aux joueurs de se sociabiliser, de s'aguerrir et d'acquérir les valeurs de courage, de solidarité et de fair play qui sont chères à notre sport, en plus de créer de l'effervescence dans des villages enclavés. Nous comptons enrichir notre groupe de joueurs avec des **échanges universitaires**. Ils représenteront également une **opportunité** pour nos jeunes qui pourront également partir si leur projet de vie le nécessite.

Nous comptons aussi **fédérer la région** et les municipalités locales et apparaître comme des **ambassadeurs du Quindio**. La mairie de Salento, capitale du tourisme de l'Eje Cafetero, est demandeuse et **prête à nous suivre dans cette aventure**.

Agenda

Cet agenda est exhaustif. N'ayant pas au moment de la sortie de ce bulletin toutes les informations sur les manifestations à venir

Vendredi 22 octobre 2021	Réunion publique
Samedi 6 novembre 2021	Tournoi de pétanque
Samedi 4 décembre 2021	Téléthon
	Concert de la Saint Cécile
Dimanche 5 décembre 2021	Messe en musique
	Vente de pins de Noël et décoration du village assurées par l'APE

D 15

POMAREZ

COMMUNE

jumelée avec



ST GILDAS DES BOIS
(Loire Atlantique)

COMMUNE HORS
TAFTA
SCETA

COMMUNE SOUS
VIDÉOPROTECTION



www.pvl.fr

